

CFGA: CERTIFICAT DE FORMATION A LA GESTION ASSOCIATIVE

Le certificat de formation à la gestion associative a été créé par le décret n°2008-1013 du 1^{er} octobre 2008 et en septembre 2022, l'organisme de formation APSALC a obtenu l'habilitation permettant de le délivrer. En Saône-et-Loire, le CFGA est porté par l'APSALC, en partenariat avec le DLA 71 porté par BGE et Active, le Pôle d'économie solidaire de Saône-et-Loire.

Selon l'arrêté du 15 décembre 2008, la formation prévue comporte deux parties conformes à un référentiel annexé :

- Une formation théorique de 30 heures minimum, encadrée par un responsable pédagogique ;
- Une formation pratique de 20 jours effectifs minimum, accomplie sous tutorat pédagogique dans une association déclarée ;
- Un dossier de 3 à 5 pages sur une problématique en référence aux thématiques vues en formation.
- Le responsable pédagogique de l'organisme de formation assure la coordination entre les deux parties de la formation.

OBJECTIFS

- Acquérir une culture générale sur la spécificité du fait associatif, son évolution et son environnement
- Acquérir des connaissances pour prendre des responsabilités, conduire et développer un projet associatif

CONTENU

Module 1 : La vie associative

 Les démarches administratives lors de la création et de la vie de l'association

Module 2 : Projet associatif et axes stratégiques

 Construire son projet associatif, lui donner un nouvel élan : les objectifs, les différents enjeux, l'identification des priorités, l'analyse

- Le fonctionnement associatif : Loi 1901, statuts, gouvernance et fonctionnement
- Les instances décisionnelles, leurs organisation et fonctionnement
- Les outils numériques, services en ligne pour les formalités administratives (création et modifications statutaires...)
- stratégique...
- Elaborer un plan d'actions
- L'évolution du monde associatif

Module 3:

Les responsabilités du dirigeant

- La fonction employeur : gestion salariale, Chèque Emploi Associatif, etc.
- Les responsabilités civile et pénale des dirigeants bénévoles
- Les obligations d'assurance
- La gestion des ressources humaines

Module 4: Les finances associatives

- Les ressources financières d'une association
- Comptabilité associative (bilan, compte de résultat, trésorerie)
- La constitution d'un dossier de demande de subvention et du compte rendu financier de suivi
- Services en ligne pour les formalités administratives.

PRÉ-REQUIS

- Bénévoles, porteurs de projets associatifs, volontaires en Service de Civique, salarié.es de structures associatives, personnes en recherche d'emploi, acteurs de la vie associative (agents de collectivités territoriales, d'organismes publics...)
- Nombre de places disponibles : 15 à 20
- Nombre minimum de stagiaires permettant de garantir le maintien de la formation : 8

DURÉE

- Volume horaire en organisme de formation : 30h en centre de formation + formation pratique (immersion associative) de 20 jours effectifs minimum + évaluation.
- Type de formation : collective

DATES ET LIEUX

- Du 26 février au 1^{er} mars 2024
- Lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9h à 12h30 et 14h à 17h et vendredi 9h à 13h
- Groupe APSALC: 2 rue Jean Bouvet 71000 MÂCON
- Salle de conférence Canopée

TARIFS ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE

- Formation financée : uniquement le coût de l'adhésion à l'APSALC (58€)
- Formation non rémunérée

COORDONNÉES ET CONTACT:

Coordination pédagogique

03 80 55 06 68

aude.berbey@apsalc.org

Gestion administrative 03 80 55 06 62 amir.hamou@apsalc.org

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Méthode participative de formation : les échanges s'appuieront sur l'expérience pratique des stagiaires. Les méthodes d'animation visent à rendre les stagiaires acteurs et actrices de la formation : l'approche pédagogique est alimentée par les situations professionnelles vécues au quotidien.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Validation et évaluation tout au long de la formation : quiz, synthèse orale et reformulation, mises en situation, plan d'action personnalisé
- Dossier à rendre dans les 3 mois après la formation théorique

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Information et adaptation des parcours en fonction des besoins spécifiques auprès de notre référente handicap :

Tania MATHY - tania.mathy@apsalc.org - 03 73 75 01 02

INDICATEURS DE RESULTAT

En 2022:

Une formation a eu lieu du 28 Novembre au 2 Décembre 2022 avec 17 participants.

Note de satisfaction globale : Satisfaction 4.3/5 – 100% de recommandation de la part des stagiaires. *

*Source: Digiforma

INSCRIPTION:

https://app.digiforma.com/guest/3281806890/training sessions/1586831/register

Date limite d'inscription : 23/02/2024

L'envoi de votre pré-inscription, ne vaut pas une inscription définitive. Votre inscription définitive en formation vous sera confirmée par mail ultérieurement par l'APSALC.

Version: 28/11/23